

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Le 24 septembre 2025**MAPLE GOLD ANNONCE UN PLACEMENT SOUS LE RÉGIME DE LA DISPENSE POUR FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR COTÉ AVEC COURTIER DE 10 MILLIONS DE DOLLARS**

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ DE PRESSE NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ AUX AGENCES DE PRESSE AMÉRICAINES NI DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS

Vancouver, Colombie-Britannique – (Newsfile Corp. – 24 septembre 2025) – **Maple Gold Mines Ltd. (TSX-V : MGM)** (« **Maple Gold** » ou la « **Société** ») est heureuse d'annoncer qu'elle a conclu une entente avec Valeurs mobilières Beacon Ltée (« **Beacon** »), à titre de seul placeur pour compte et de teneur de livres, pour le compte d'un syndicat de placeurs devant être formé (collectivement avec Beacon, les « **placeurs pour compte** »), relativement à un placement privé pour compte visant une combinaison d'actions ordinaires non accréditives de la Société (les « **actions non accréditives** ») au prix de 1,20 \$ par action non accréditive (le « **prix d'émission des actions non accréditives** ») et d'actions ordinaires accréditives de la Société (les « **actions accréditives** », collectivement avec les actions non accréditives, les « **titres offerts** ») au prix de 1,68 \$ par action accréditive (le « **prix d'émission des actions accréditives** ») pour un produit brut total revenant à la Société pouvant atteindre 10 000 000 \$ (le « **placement** »).

Chaque action accréditive est admissible à titre d'« action accréditive » pour l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « **Loi de l'impôt** »).

Les titres offerts seront proposés en vertu de la partie 5A (la « **Dispense pour financement de l'émetteur coté** ») du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (le « **Règlement 45-106** ») aux souscripteurs et aux acquéreurs résidents du Canada; cependant, au Québec, le placement ne commencera pas tant et aussi longtemps que l'Annexe 45-106A19 en français n'a pas été déposée et affichée dans SEDAR+, et dans d'autres territoires admissibles à l'extérieur du Canada, y compris les États-Unis, dont conviennent mutuellement la Société et Beacon aux termes des dispenses de prospectus ou d'inscription pertinentes conformément aux lois applicables. Les titres offerts émis aux termes de la dispense pour financement de l'émetteur coté aux souscripteurs canadiens ne feront pas l'objet d'une période de détention au Canada.

La Société affectera une somme égale au produit brut tiré de la vente des actions accréditives pour engager des « frais d'exploration au Canada » (au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt) : (i) qui seront admissibles à titre de « dépenses minières déterminées » (au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt) et, (ii) à l'égard des souscripteurs résidents du Québec qui sont des particuliers admissibles en vertu de la *Loi sur les impôts* (Québec) (la « **Loi sur les impôts du Québec** »), qui seront également admissibles aux fins d'inclusion dans le « compte relatif à certains frais d'exploration québécois » au sens de l'article 726.4.10 de la Loi sur les impôts du Québec et d'inclusion dans le « compte relatif à certains frais québécois d'exploration minière de surface » au sens de l'article 726.4.17.2 de la Loi sur les impôts du Québec (collectivement, les « **dépenses admissibles** ») relatifs aux propriétés minières de la Société situées au Québec, au Canada, au plus tard le 31 décembre 2026. Toutes les dépenses admissibles seront renoncées en faveur des souscripteurs à compter du 31 décembre 2025. La Société entend utiliser le produit net de la vente des actions non accréditives pour acquitter des charges générales et administratives et aux fins des fonds de roulement non affectés sur une période de 12 mois suivant la clôture du placement.

Il existe un document d'offre relatif au présent placement qui peut être consulté sous le profil de la Société à l'adresse www.sedarplus.ca et sur le site internet de la Société à l'adresse : www.maplegoldmines.com. Les investisseurs potentiels sont invités à lire ce document d'offre avant de prendre une décision d'investissement.

La clôture du placement devrait avoir lieu le 23 octobre 2025 ou vers cette date (la « **date de clôture** ») et est soumise à l'obtention, par la Société, de toutes les approbations réglementaires nécessaires, y compris l'autorisation de la Bourse de croissance TSX.

Aux États-Unis, une offre de vente visant les titres offerts ne peut être effectuée qu'à un nombre limité d'« investisseurs qualifiés » (au sens de *accredited investor* dans la *Rule 501(a)* du *Regulation D* de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « **Loi de 1933** »), et à des « acheteurs institutionnels admissibles » (au sens de *qualified institutional buyers* dans la *Rule 144A*) qui sont également des investisseurs qualifiés, dans chaque cas, dans le cadre d'un placement privé en vertu de la dispense des obligations d'inscription prévue par la *Rule 506(b)* du *Regulation D* de la Loi de 1933 et/ou du *Section 4(a)(2)* de la Loi de 1933 et de dispenses semblables en vertu des lois étatiques sur les valeurs mobilières applicables. Les titres offerts devant être proposés n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « **Loi de 1933** »), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières des États américains, et ne peuvent pas être offerts ou vendus aux États-Unis à des personnes ou à des personnes des États-Unis, ni pour leur compte ou le bénéfice de telles personnes sans être inscrits ou sans faire l'objet d'une dispense des exigences d'inscription en vertu de la Loi de 1933 et des autres lois sur les valeurs mobilières applicables des États américains. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat et aucun titre ne sera vendu dans un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

À propos de Maple Gold

Maple Gold Mines Ltd. est une société canadienne d'exploration avancée qui s'emploie à faire progresser le projet aurifère Douay/Joutel en propriété exclusive à l'échelle du district situé dans la prolifique ceinture aurifère de roches vertes de l'Abitibi. Le projet Douay/Joutel tire avantage d'un accès exceptionnel aux infrastructures et dispose d'environ 481 km² de terrain hautement prometteur, y compris une ressource minérale aurifère établie à Douay, avec un potentiel d'expansion significatif, ainsi que les mines Telbel et Eagle West, anciennement en production, à Joutel. De plus, la Société détient une option exclusive lui permettant d'acquérir la totalité de la propriété de la mine Eagle West, une partie importante du complexe minier historique de Joutel.

L'ensemble de terrains de Maple Gold accueille un nombre important de cibles d'exploration régionales le long d'une étendue longitudinale de 55 km dans la zone de déformation de Casa Berardi qui n'ont pas encore été échantillonnées par forage, ce qui les rend propices à de nouvelles découvertes d'or et de sulfures massifs volcanogènes (VMS). À l'heure actuelle, la Société se concentre sur la réalisation de ses programmes d'exploration et de forage afin d'accroître la base de ressources minérales et de faire de nouvelles découvertes en vue d'établir un nouveau district aurifère attrayant au cœur de l'Abitibi. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous rendre au site www.maplegoldmines.com.

AU NOM DE MAPLE GOLD MINES LTD.

« Kiran Patankar »

Kiran Patankar, président et chef de la direction

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Kiran Patankar, président et chef de la direction

ou

Deborah Honig, Adelaide Capital – deborah@adcap.ca

Téléphone : 647-203-8793

Courriel : info@maplegoldmines.com

Site Web : www.maplegoldmines.com

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/maplegoldmines>

LA BOURSE DE CROISSANCE TSX ET SON FOURNISSEUR DE SERVICES DE RÉGLEMENTATION (AU SENS DONNÉ À CE TERME DANS LES POLITIQUES DE LA BOURSE DE CROISSANCE TSX) N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À LA PERTINENCE OU À L'EXACTITUDE DU PRÉSENT COMMUNIQUÉ DE PRESSE.

Énoncés prospectifs et mises en garde :

Le présent communiqué de presse contient des « informations prospectives » et des « énoncés prospectifs » (collectivement, les « énoncés prospectifs » au sens donné à ce terme par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques; ils peuvent généralement, mais pas forcément, être repérés par l'emploi de mots comme « est prévu », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « vise », « potentiel », « but », « objectif », « stratégie », « prospectif » et autres expressions semblables selon lesquelles certains événements ou certaines conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire ou qui, par leur nature, se réfèrent à des événements futurs. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse comprennent notamment des énoncés relatifs au placement (y compris le traitement fiscal des actions accréditives et l'utilisation du produit du placement), le potentiel d'expansion et de découverte des ressources que présentent les projets aurifères de la Société, ainsi que son intention de poursuivre ce potentiel, et les travaux d'exploration de la Société ainsi que les résultats des programmes de travaux actuels et futurs. Bien que la Société estime que les énoncés prospectifs dans le présent communiqué de presse sont raisonnables, elle ne peut garantir que ces attentes se révéleront exactes, car les énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses, des incertitudes et la meilleure estimation de la direction concernant des événements futurs à la date où les énoncés sont faits et qui comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes. Par conséquent, les événements ou résultats réels pourraient différer considérablement des attentes et projections de la Société, et il est conseillé aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Pour un traitement plus détaillé de ces facteurs et d'autres risques qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante de ceux qu'exprime ou laisse entendre cette information prospective décrits dans le présent communiqué de presse, veuillez vous reporter aux documents déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières sous le profil de la Société dans SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca ou sur le site Internet de la Société à l'adresse www.maplegoldmines.com. *Sauf dans la mesure où les lois sur les valeurs mobilières applicables et/ou les politiques de la Bourse de croissance TSX l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs et nie expressément toute intention de les mettre à jour, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.*